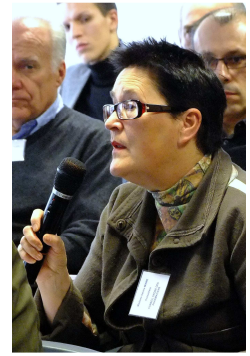


**ARTICULATION**  
**MEDECINE AMBULATOIRE ET MEDECINE HOSPITALIERE**  
**Par Madame Sabine MINNE**



La pharmacie française est un réseau de 22.000 officines harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire grâce au numerus clausus. (Une pharmacie pour 3500 habitants).

Ce réseau assure la délivrance des médicaments et les services "d'hospitalisation à domicile" avant la lettre. (Vente et location de lit médicalisés électriques, fauteuils roulants, déambulateurs, soulève malade, nutrition...)

La responsabilité en incombe à des professionnels diplômés : pharmaciens titulaires, pharmaciens adjoints, préparateurs.

Très proches de leurs clients qui sont parfois leurs amis parce qu'ils sont accessibles facilement, seulement en poussant une porte toujours ouverte, parce qu'ils donnent des conseils gratuits et parce qu'ils ont une culture de dévouement, ils assurent déjà leur éducation thérapeutique.

La permanence des soins est organisée par un système de garde qui rend accessible la pharmacie 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dimanche et jours fériés compris.

De plus, la pharmacie française s'est dotée d'un outil informatique performant notamment avec le Dossier Pharmaceutique, qui évite iatrogénie et redondance.

La pharmacie française fait ses preuves tous les jours. Il serait dommage qu'elle soit doublée par des réseaux parallèles moins performants et plus coûteux. D'autant qu'elle a le désir et la volonté de toujours s'améliorer.